

Poste tenu par :
Responsable hiérarchique : Le Responsable de la Cellule Évaluation Urgence MNA

DESCRIPTION DE POSTE

1) DENOMINATION DU POSTE :

Coordonnateur pour l'évaluation et la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés
--

Grade et filière	ATTACHE / ADMINISTRATIVE ou CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ou ASSISTANT SOCIO- EDUCATIF de classe exceptionnelle / MEDICO SOCIALE
------------------	--

2) LES RELATIONS :

A) Place dans l'Institution

Rattachement hiérarchique

POLE SOLIDARITES				
DIRECTION	SERVICE	CELLULE	LOCALISATION	RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE
Parentalité Enfance Culture Sports	Aide sociale à l'Enfance (ASE)	Cellule Évaluation – Urgences - MNA	1, Rue Joseph Tissot et 3 Bvd de Champagne	DIJON

Liaisons fonctionnelles transversales (Infra et inter-service, inter-direction...)

- Toutes les directions du Pôle Solidarités
- La Mission Aide au Pilotage

Exercez-vous une fonction d'encadrement fonctionnel : non

Exercez-vous une fonction d'encadrement technique : Oui : 3 agents

B) Relations externes

- Les établissements et services intervenant dans le cadre du dispositif départemental de protection de l'enfance (relevant d'une habilitation Conseil Départemental et/ou justice)
- Le Parquet des mineurs, le Tribunal pour enfants
- Les avocats sollicités pour la défense des mineurs ou du service
- Les services de l'État (Éducation Nationale, Préfecture, DDETS, OFII)...

- Les services hospitaliers et autres centres de santé publique

3) MISSIONS PRINCIPALES :

Sous l'autorité du Responsable de Cellule Évaluation – Urgences - MNA, le coordonnateur anime et coordonne les missions liées à la prise en charge des MNA (Mineurs Non Accompagnés) et assure le soutien technique de l'ensemble des travailleurs sociaux de la cellule.

A ce titre :

- Participe au pilotage et à l'animation des activités des agents chargés des MNA ; coordonne les missions de l'évaluation veillant à la fiabilité des actes produits,
- Participe à la coordination et à l'animation des dispositifs spécifiques MNA,
- Prend toutes décisions juridiques concernant les MNA,
- S'assure de la mise en œuvre du parcours des MNA suite à l'évaluation de la minorité et de l'isolement,
- Assure le soutien technique de l'ensemble des travailleurs sociaux de la cellule,
- Contribue à la réflexion, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique sociale du Département en matière de protection de l'enfance.

4) TACHES OU ACTIVITES PRINCIPALES POUR CHAQUE MISSION :

1. Participe au pilotage et à l'animation, sous la responsabilité du Responsable de cellule, des activités des agents chargés des MNA ; apporte une expertise technique et coordonne les missions d'évaluation en veillant à la fiabilité des actes produits :

- Participe, aux côtés du Responsable de cellule, à la déclinaison des orientations stratégiques et des priorités du Service,
- Participe à la bonne circulation et à l'appropriation de l'information, s'assure de la mise en œuvre des politiques dont la cellule a la charge, de la réactivité et de la qualité du service rendu,
- Est force de proposition pour faciliter l'adaptation des politiques,
- Propose des indicateurs de suivi de l'activité et élabore des tableaux de bord.

2. Participe à la coordination et à l'animation des dispositifs spécifiques MNA :

- Est l'interlocuteur des opérateurs MNA du Département,
- Organise, anime et coordonne le réseau des établissements et structures d'accueil des MNA sur le Département,
- Anime des espaces d'échanges et de partage avec les structures d'accueil des MNA (échanges de pratiques, réglementation droit au séjour).

3. S'assure de la mise en œuvre du parcours des MNA suite à l'évaluation de la minorité et de l'isolement :

- S'assure de la qualité de l'évaluation de la minorité, de l'isolement et de l'orientation vers un lieu de mise à l'abri,
- Participe aux recherches de lieux d'accueil en lien avec la Plateforme d'orientation,
- Sécurise le process d'engagement des démarches administratives pour le droit au séjour,
- Participe à Commission Technique Spécifique MNA,
- S'assure de la mise en œuvre du parcours des MNA admis à l'ASE et de l'adéquation entre le statut juridique de l'enfant et sa situation personnelle,

- Jeunes majeurs : s'assure du respect des délais de demande de Contrat Jeune Majeur (CJM), donne son avis et formalise le CJM avec le jeune après décision du Directeur Général Adjoint du Pôle Solidarités,
- S'assure de l'exécution des décisions judiciaires de placement des MNA ; représente le Président du Conseil Départemental devant les tribunaux pour les affaires relatives aux MNA ; est l'interlocuteur privilégié des magistrats pour l'ensemble des mesures concernant les MNA (Juge des Enfants, Juge des Tutelles),
- Est garant de la mise en œuvre du parcours vers l'autonomie des jeunes, de la réalisation des Projets Pour l'Enfant (PPE) et des entretiens obligatoires à 17 ans.

4. Assure le soutien technique de l'ensemble des travailleurs sociaux de la cellule :

- Peut intervenir en binôme d'un travailleur social dans le cadre d'une évaluation,
- Évalue le besoin de formation et la montée en compétences des agents en charge de l'évaluation de la minorité et de l'isolement,
- Apporte son expertise technique sur les questions liées aux démarches administratives, à l'authentification des documents d'identité, aux aspects éducatifs ou de santé, à l'accompagnement à l'autonomie.

5. Contribue à la réflexion, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique sociale du Département en matière de protection de l'enfance :

- Participe, par son action, à la déclinaison et à l'adaptation du schéma Enfance Famille,
- Est force de propositions sur des expérimentations et des innovations pour adapter l'offre aux besoins (profils des enfants, problématiques repérées...),
- Développe de nouvelles modalités d'accompagnement à l'autonomie pour préparer et sécuriser la vie d'adulte.

5) CONTEXTE PARTICULIER OU SPECIFIQUE AU POSTE :

- Secret professionnel
- Disponibilité et réactivité
- Déplacements sur le territoire
- Urgences

6) CAPACITES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE:

TRONC COMMUN DE COMPÉTENCES
Organiser la mise en œuvre des actions dans le cadre des politiques confiées
Planifier et contrôler les activités au sein de l'équipe
S'assurer de l'information et veiller à sa bonne circulation ascendante et descendante
Suivre l'exécution budgétaire
Mettre en œuvre le dispositif d'évaluation (objectifs, formation, fiche de poste...) et être responsable de la bonne application des dispositifs RH en vigueur dans la Collectivité
Élaborer et suivre des indicateurs et des tableaux de bord
Prévenir, réguler et gérer les conflits au sein de l'équipe

TRONC SPECIFIQUE DE COMPÉTENCES
Réagir avec pertinence aux situations d'urgence et savoir adapter la réponse
Organiser et coordonner le travail en définissant les missions et les objectifs de chacun des membres de l'équipe
Préparer et animer des réunions de groupes importants et/ou pluridisciplinaires
Connaître les techniques d'entretiens individuels
Connaître les principes essentiels des besoins des adolescentes sur le versant de l'interculturalité
Connaître les méthodes d'évaluation des situations sociales et spécifiques aux Mineurs non accompagnés
S'approprier et appliquer la réglementation concernant les migrants
Organiser et garantir le travail en transversalité
Créer et entretenir un réseau de contact et de partenariat
Sécuriser les actes et les procédures administratives
Élaborer un budget prévisionnel pour son activité